Accompagnement Photovoltaïque

dans les Alpes-de-Haute-Provence

sde04
Syndicat d'Énergie
Alpes-de-Haute-Provence

Le SDE04 a la volonté d'œuvrer pour la transition énergétique. C'est pourquoi il propose un accompagnement « à la carte » et sans engagement pour les entités publiques* du 04 qui souhaitent développer des projets photovoltaïques.

1
Projet pilote au siège du SDE04

46
Communes visitées & notes d'opportunité réalisées

10
Communes à l'étape 2 : conception / faisabilité

Quel est l'objectif de cet accompagnement?

Le développement des énergies renouvelables fait partie des grands enjeux actuels pour relever le défi de la transition écologique. Le SDE04 a établi plusieurs constats :

- Les entités publiques sont régulièrement démarchées par des porteurs privés et ont besoin d'une expertise extérieure et indépendante. De plus, de nombreuses idées reçues persistent au sujet du photovoltaïque, le SDE04 par sa mission de service public réexplique les avantages du photovoltaïque.
- De nombreuses entités publiques ont la volonté de s'équiper de leurs propres centrales photovoltaïques, mais ne disposent pas toujours des ressources nécessaires en Région SUD PACA.

Pourquoi investir dans un projet photovoltaïque ?

- Technologie mûre
- Excellent ensoleillement en PACA
- Devenir acteur de la transition énergétique
- Conjoncture économique favorable

Quels types d'installations ?


Toitures


Parcs solaires au sol


Parking-ombrières

Subventions

- Recherche de subventions par le SDE04.
- Financement des notes d'opportunité par l'ADEME pour les communes.

En fonction de vos projets vous pouvez bénéficier d'aides complémentaires.

*entités publiques dont au moins une représentation figure sur le territoire des Alpes de Haute-Provence

1 NOTE D'OPPORTUNITÉ VALANT AVANT PROJET SOMMAIRE

En quoi consiste une note d'opportunité ?
- Prise de contact, visite, analyse, restitution
- Identification des risques (techiques, financiers, réglementaires)

Comment effectuer une note d'opportunité ?
- Délibération de la commune et convention de service

Quels sont les moyens mis en place par le SDE04 ?
- Agent du SDE04 + outils spécifiques

Quel coût pour les communes ?
- Financement par l'ADEME
- **LE RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE EST DE 0€**

Quel coût pour les autres entités publiques ?
- 600€ HT par note d'opportunités (de 1 à 5 sites étudiés) + 150€ HT/ site supp

2 CONCEPTION / FAISABILITÉ

En quoi consiste cette étape ?
- Recherche de subventions
- Avant Projet Définitif
- PRO (études de projet - montage du dossier administratif)

Comment réaliser cette étape ?
- Lettre de commande (en lien avec la convention de service de l'étape 1)

Quels sont les moyens mis en place par le SDE04 ?
- Agent du service SDE04
- Marché accord-cadre de maîtrise d'oeuvre

3 RÉALISATION

En quoi consiste cette étape ?
- Recherche de subventions
- ACT / VISA / DET / AOR**
- Travaux

Comment réaliser cette étape ?
- Délibération de la commune
- Mandat de maîtrise d'ouvrage

Quels sont les moyens mis en place par le SDE04 ?
- Agent du SDE04
- Marché accord-cadre de maîtrise d'œuvre
- Marché accord-cadre de travaux

** ACT : assistance à la passation des contrats de travaux
VISA : visa des dossiers d'exécution
DET : direction de l'exécution des travaux
AOR : assistance aux opérations de réception

4 MAINTENANCE

En quoi consiste cette étape ?
- Supervision et maintenance des installations photovoltaïques

Comment réaliser cette étape ?
- Délibération de la commune et convention de service

Quels sont les moyens mis en place par le SDE04 ?
- Agent du SDE04
- Marché de maintenance

Contexte réglementaire

En septembre 2019, la puissance installée d'énergie renouvelable en PACA est de **23% soit 5 551 MWc**. C'est **1 291 MWc supplémentaires** par rapport à 2012. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise les objectifs fixés :

- 8 316 MWc en 2023
- 46 852 MWc en 2050

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) est fixée à :

- 27 % d'électricité renouvelable en 2023
- 33-36 % d'électricité renouvelable en 2028

Vous souhaitez plus d'info ?
Vous avez un projet en réflexion ?

Contact

contact@sde04.fr
04 92 32 32 32
www.sde04.fr
@SYNDICATDENERGIE04
SDE04

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
LES GÉNÉRATEURS
sde04 Syndicat d'Energie Alpes-de-Haute-Provence